



AVIS

Pont situé sur le chemin Fandrich,
à Lac-des-Seize-Îles

5 JUIN 2024

DÉBUT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONT

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable vous informe que les travaux de démolition et de reconstruction du pont situé sur le chemin Fandrich, au-dessus de la décharge du lac des Seize Îles, à Lac-des-Seize-Îles, débuteront le 11 juin et s'échelonneront sur une période de quatre à six semaines.

La première phase des travaux, d'une durée approximative d'une semaine, consistera dans la construction d'un pont temporaire. Dans le cadre de la deuxième phase, le Ministère démolira d'abord le pont actuel, puis construira la nouvelle structure.

Gestion de la circulation

Pendant de la construction du pont temporaire, la circulation pourra toujours emprunter la structure actuelle. Rappelons que les charges sur celle-ci sont limitées à 10 tonnes pour tous types de véhicules.

Au cours de la deuxième phase des interventions, les usagers auront accès en tout temps à une voie de circulation, grâce au pont temporaire. Celui-ci permettra aux usagers, conducteurs de véhicules lourds inclus, de circuler sans aucune restriction de charge.

Veillez prendre note que la durée des travaux et les entraves peuvent être modifiées en raison de contraintes opérationnelles ou des conditions météorologiques. Afin de connaître les détails des entraves en cours et à venir sur ce chantier, les automobilistes sont invités à consulter [Québec 511](#), un outil pratique pour planifier adéquatement leurs déplacements.

Pour plus d'information

Pour formuler un commentaire ou faire une demande de renseignements, vous pouvez joindre la Direction générale des Laurentides-Lanaudière en composant le 511 ou en consultant la page Nous joindre au transports.gouv.qc.ca.